



## RELEVÉ D'AUDIENCE RER

### - LE DETAIL -



Le 5 juillet 2022 un accord a été trouvé pour une sortie de conflit. Né il y a plusieurs mois, ce dernier était principalement dû à un manque flagrant et grandissant d'effectifs, et à des aménagements d'horaires sur la commande des équipes des réserves.

La Base s'est retirée ce même jour des discussions. Par l'intermédiaire de son DSE, FO a avalisé cet accord, en dehors de la partie financière, car n'ayant pas pris part aux discussions à ce sujet.

L'accord a été signé le 7 juillet 2022 par les organisations UNSA et CGT.

#### Ce qui a été obtenu :

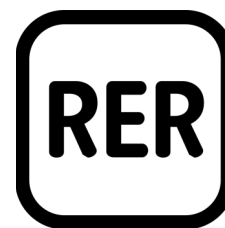
- 5 stages supplémentaires en 2022 soit **2 pour la ligne A** et **3 pour la ligne B**. ✓
- En cas de taux d'échecs supérieur à 25%, 1 stage supplémentaire sera déclenché.  
 Au terme de ces échanges, il a été convenu concernant les effectifs :
  - de lancer 5 séries de formation initiale conduite supplémentaires sur les deux lignes de RER (2 pour la Ligne A, 3 pour la Ligne B) et porter ainsi à 17 le nombre de séries réalisées par l'USFR au cours de l'année 2022 (10 Ligne A et 7 Ligne B) ;
  - d'organiser, en cas d'un taux d'échec aux dernières séries de l'année supérieur à 25%, une série supplémentaire sur chacune des lignes dès début 2023.
 De plus, la Direction confirme rester attentive à la bonne application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 de l'ID 158.
- Une attention particulière à la bonne application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 de l'ID 158 qui **PERMET DE REMETTRE À QUELQUES JOURS UN STAGIAIRE ÉCHOUANT À L'OSF** pour éviter de refaire un stage complet et donc aussi avoir plus rapidement un conducteur dans les effectifs. ✓
- Le **respect de la bonne application** de la **RERC 15** et notamment **l'article 22, l'annexe 5** et la durée des services en 1 fois qui est de 6h30. **IL NE S'AGIT LÀ EN RIEN D'UN BLANC-SEING DONNÉ À LA DIRECTION**, une surveillance sur le terrain de ce respect est bien entendu de mise et la réaction adéquate dans le cas contraire. ✓ !

La Direction tient également à rappeler son attachement à l'équilibre vie privée / vie professionnelle des agents du RER. Elle confirme qu'elle veille à appliquer la réglementation en vigueur et réaffirme en particulier le respect de la RER C15, notamment son annexe 5 et l'article 22 de l'ISF 211. Il est rappelé que la commande hors attachement tient compte d'un temps de trajet. Il est également réaffirmé, comme le stipule l'annexe 1 de la RER C15, que la durée maximum d'un service en une partie est de 6h30.



Vous vous reconnaissez dans nos valeurs, rejoignez-nous,  
Suivez nous et posez vos questions...





- Le versement d'une prime de 200€, sur la paye de juillet, pour les conducteurs de la ligne B (comme les conducteurs de la ligne A touchent 240€ annuels depuis plusieurs années avec un accord). 200€ sans contrepartie (cette fois-ci) et cela ne présume en rien d'un accord futur pour la PVI Ligne B. Les conducteurs seront interrogés à ce sujet avant et pendant la négociation, et la décision sera prise en conséquence. ✓

Par ailleurs, pour préfigurer la mise en œuvre de la PVI annuelle sur la Ligne B, les conducteurs voyageurs de la Ligne B percevront un versement exceptionnel d'un montant de 200 euros sur la paie de juillet. Ce versement ne préjuge pas de la réussite des discussions à venir sur l'interopérabilité des trains supplémentaires.
- En attendant la fin (positive ou négative) des négociations concernant la PVI et les FACU interopérés, la prime variable RFN, les soirs d'évènements exceptionnels au Stade de France, sera augmentée de 9€ au passage à Gare du Nord (soit 10€ au lieu de 1€ pour tous les conducteurs en nuit). ✓

En attendant l'aboutissement de ce cycle de négociations à venir, le montant de la prime actuelle de passage à Gare du Nord les jours d'évènements au Stade de France (prime interopérabilité partie variable) est porté à 10 euros au lieu d'1 euro (soit + 9 euros) pour les conducteurs voyageurs amenés à effectuer un service de nuit les jours d'évènements au Stade de France.
- De plus, l'arrivée de 2 gros évènements sportifs au cours de 2 prochaines années, générera une négociation exceptionnelle, dans laquelle sera également prise en compte les évènements impactant régulièrement la Ligne A (Paris La Défense Arena ...). ✓

Enfin, la Direction précise qu'une négociation spécifique sera prochainement ouverte au niveau du Département RER (ligne A, ligne B...) concernant la réussite des évènements sportifs majeurs de 2023 et 2024 que sont la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. La prise en compte des évènements impactant la ligne A fera notamment l'objet des discussions de cette négociation.

L' accord trouvé pour mettre fin à ce conflit a pour mérite de répondre à la problématique des effectifs, pour cette année 2022, ainsi que la reconnaissance par la direction de la mauvaise utilisation des réserves.

Une prime de 200€, ainsi que la revalorisation exceptionnelle d'une seconde prime ont été négociées. Mais qui peut se permettre aujourd'hui de refuser 200€ qui sont eux sans contreparties... Est-ce suffisant par rapport aux attentes ? Peut-être pas, mais nous continuerons, et l'occasion se présentera prochainement avec le protocole conduite, de demander une vraie revalorisation du métier de conducteur.



Vous vous reconnaissez dans nos valeurs, rejoignez-nous,  
Suivez nous et posez vos questions...

